

ORGANISATION

AC NOYAL-CHATILLON



AVEC LE SOUTIEN DES VILLES TRAVERSÉES :

Noyal-Chatillon, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Laillé, Orgères, Pont-Péan, St-Erblon.

Souvenir 2023 Louison Bobet

Samedi 11 mars

38^e

SOUVENIR

Départ du podium rue de Vern à 13h00
Noyal-Chatillon sur Seiche

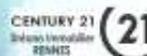
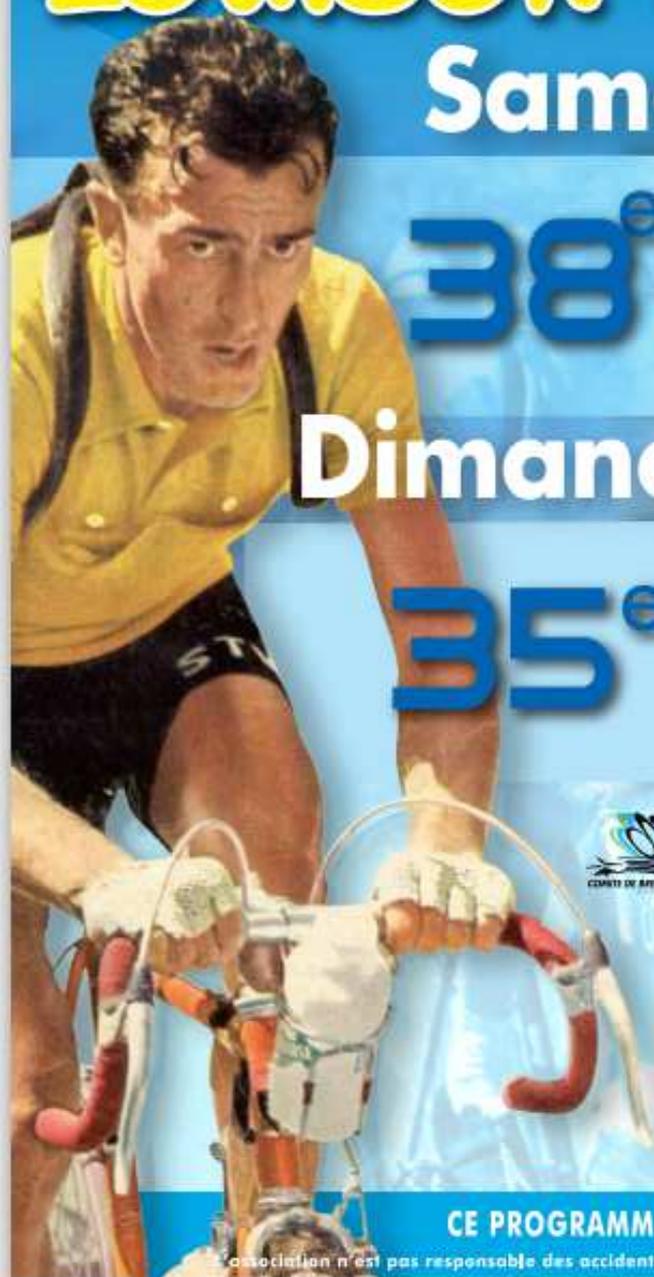
Dimanche 12 mars

Challenge
LAUNAY

35^e

TROPHÉE JUNIOR

Départ Place de la Mairie à 13h55
Chartres-de-Bretagne



CE PROGRAMME VOUS EST OFFERT PAR NOS PARTENAIRES

* l'association n'est pas responsable des accidents. Cette journée est animée par Eric LE BALCH speaker officiel PFC.

35ème TROPHEE LOUISON BOBET JUNIORS
DIMANCHE 12 Mars 2023

LES OFFICIELS

Direction de l'Organisation :

Président :	Alain HEULOT
Secrétaire Général :	Claude HELBERT
Responsables Sécurité :	Michel ANGEVIN
Responsable Technique Circuit Arrivée :	Camille CREPEL
Responsable Motards :	Gérard JARDIN
Responsable Classement Grimpeurs :	Christian HONORE
Responsable des Dossards :	Annie RENARD

Direction de la Course :

Direction de l'épreuve :	Alain HEULOT
Président de Jury :	
Commissaire Arbitre 1 :	
Commissaire Arbitre 2 :	
Juge à l'Arrivée :	
Commissaire Moto :	
Moto – Information :	Gérard JARDIN
Ardoisier :	Christian HONORE
Service Médical :	Dr Frédéric BEUNEUX

Organisation :

Animateur officiel :	Eric LE BALCH
Speaker radio tour :	Yannick BOTREL
Vidéo Finish transpondeur :	Raphael DESCHAMPS
Classement:	Michel CHAPRON
Classement Informatique :	Tiphanie DELORY
Sécurité de l'épreuve :	ASS. MOTO SECURITE 35 (15)
Liaisons Radios :	BRETAGNE SERVICE COURSE
Voiture Assistance Neutres (3) :	BRETAGNE SERVICE COURSE (2), C.C CHATEAUGIRON (1).ACNC(1)
Ambulances (1) :	URVOIX
Car Balai :	CAP A L'OUEST
Camion Balai :	CAP A L'OUEST

Règlement Général

ARTICLE 1 : Présentation

Le 35^{ème} trophée Louison Bobet est organisé par l'ACNC Cyclos et contrôlé par l'association « Sojasun Espoir Association Noyal Chatillon », sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Il se dispute le Dimanche 12 Mars 2023

ARTICLE 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie U 19. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en classe 1.14.

ARTICLE 3 : Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **mardi 7 Mars 2023** par **INTERNET**
Le nombre d'engagés est **limité à 6 coureurs par club ou sélection**
Le tarif d'engagement est de 10 € par coureur.

ARTICLE 4 : Permanences

La permanence se tiendra le Dimanche 12 Mars 2023 de 12h à 13h45 à l'espace La Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

La remise des dossards et des plaques de cadre et des **transpondeurs** se fera à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE de 12h30 à **13h45**

Pour les transpondeurs une caution de 50 euros pour les individuels et de 200 euros pour les équipes vous sera demandée

La réunion des directeurs techniques se déroulera à 12h45 à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE. Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires.

La permanence d'arrivée se déroulera à la salle polyvalente de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence "Radio Tour" 157.550 Mhz. Des postes seront fournis par la société Bretagne service course à partir de 12h sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

ARTICLE 6 : Départ

Le départ fictif sera donné à 13h50 sur la place de la Mairie. Les coureurs seront neutralisés pendant 3.6 km jusqu'au kilomètre 0 ou le départ officiel sera donné lancé ou arrêté à 14h.

ARTICLE 7 : Assistance Neutres

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois voitures, avec mécanicien à bord BRETAGNE SERVICE COURSE (2), C.C.CHATEAUGIRON (1),

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 30ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 8 : Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 8 km à parcourir 4 fois, l'entraide entre les coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve, article 2.3.13.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 9 : Classement Individuel

Le classement individuel parrainé par le **groupe LAUNAY** et le Conseil Général d'Ille et Vilaine sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 119.480 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish et transpondeur.

ARTICLE 10 : Classement du Meilleur Breton

Le classement du meilleur coureur breton parrainé par le **CREDIT AGRICOLE**.

ARTICLE 11 : Classement du "Meilleur Grimpeur"

Le classement du meilleur grimpeur parrainé par **CENTURY 21 Dréano Immobilier** sera obtenu par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte (6, 4, 2 et 1 points).

En cas d'égalité au classement du Meilleur Grimpeur, il est fait applications des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes
2. Nombre de deuxièmes places dans les côtes
3. Nombre de troisièmes places dans les côtes
4. Nombre de quatrièmes places dans les côtes
5. Classement individuel

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Louison Bobet Juniors.

Les 3 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Km 23,100 : Côte de la halte de Lailé
- Km 47.310 : Côte de la halte de Lailé
- Km 71,520 : Côte de la halte de Lailé
-

ARTICLE 12 : Classement Par Equipe

Le classement par Équipe parrainé par **SOJASUN** s'établit par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, la place du premier coureur de chaque équipe concernée par cette égalité départagera celles-ci.

ARTICLE 13 : Respect du code de la route

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés.

L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

ARTICLE 14 : Protocole

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée à NOYAL CHATILLON pour la remise des récompenses :

- Le vainqueur de l'épreuve
- Le deuxième de l'épreuve
- Le troisième de l'épreuve
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe
- Le meilleur Breton

ARTICLE 15 : Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage aura lieu dans un local réservé à cet effet espace Louis Texier (ex salle polyvalente) : 10 rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche.

ARTICLE 16 : Prix

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

Grille 534/20 :

Classement	Prix	Classement	Prix
1	122	11	11
2	91	12	9
3	73	13	9
4	61	14	9
5	49	15	8
6	43	16	8
7	34	17	7
8	27	18	7
9	18	19	6
10	11	20	6

Le total des prix est de 630 euros.

ARTICLE 17 : Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de la FFC.

Schéma de la caravane



A L'AVANT DE LA COURSE

- 1 Voiture ouvreuse
- 2 Voiture Directeur Organisation
- 3 Voiture liaison radio + téléphone
- 4 Voiture invités
- 5 1^{ère} Voiture dépannage neutre
- 6 2^{ème} Voiture dépannage neutre
- 7 Voiture Juge à l'arrivée
- 8 1^{ère} Voiture Commissaire
- 9 Moto Commissaire
- 10 Moto Ardoisier
- 11 Moto info

:



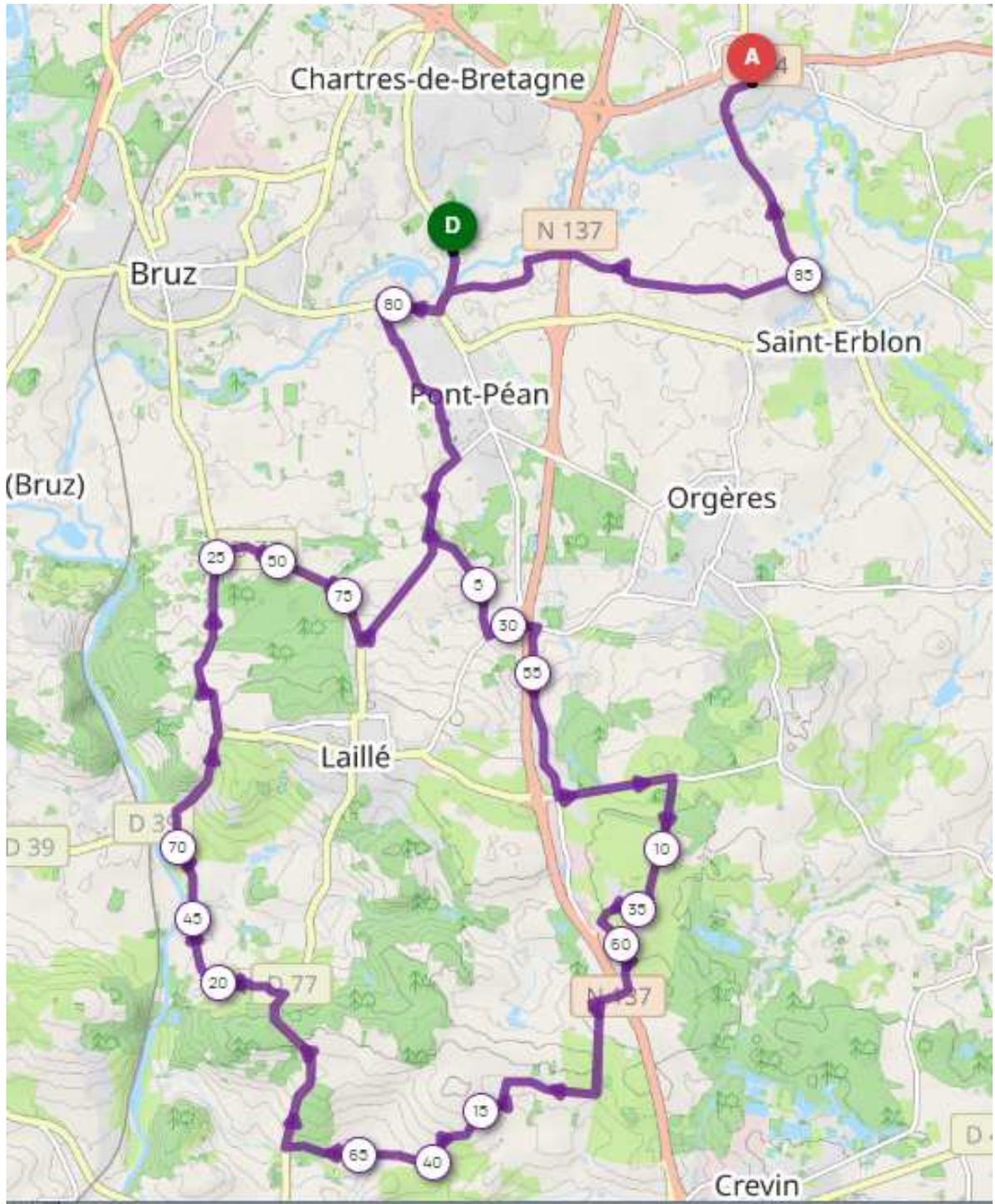
A L'ARRIERE DU PELOTON

- 12 Voiture Président du Jury
- 13 Voiture médecin
- 14 2^{ème} Voiture Commissaire
- 15 3^{ème} Voiture Commissaire
- 16 Toutes les voitures dépannages Clubs
- 17 3^{ème} Voiture dépannage neutre
- 18 Ambulances
- 19 Car Balai
- 20 Camion Balai

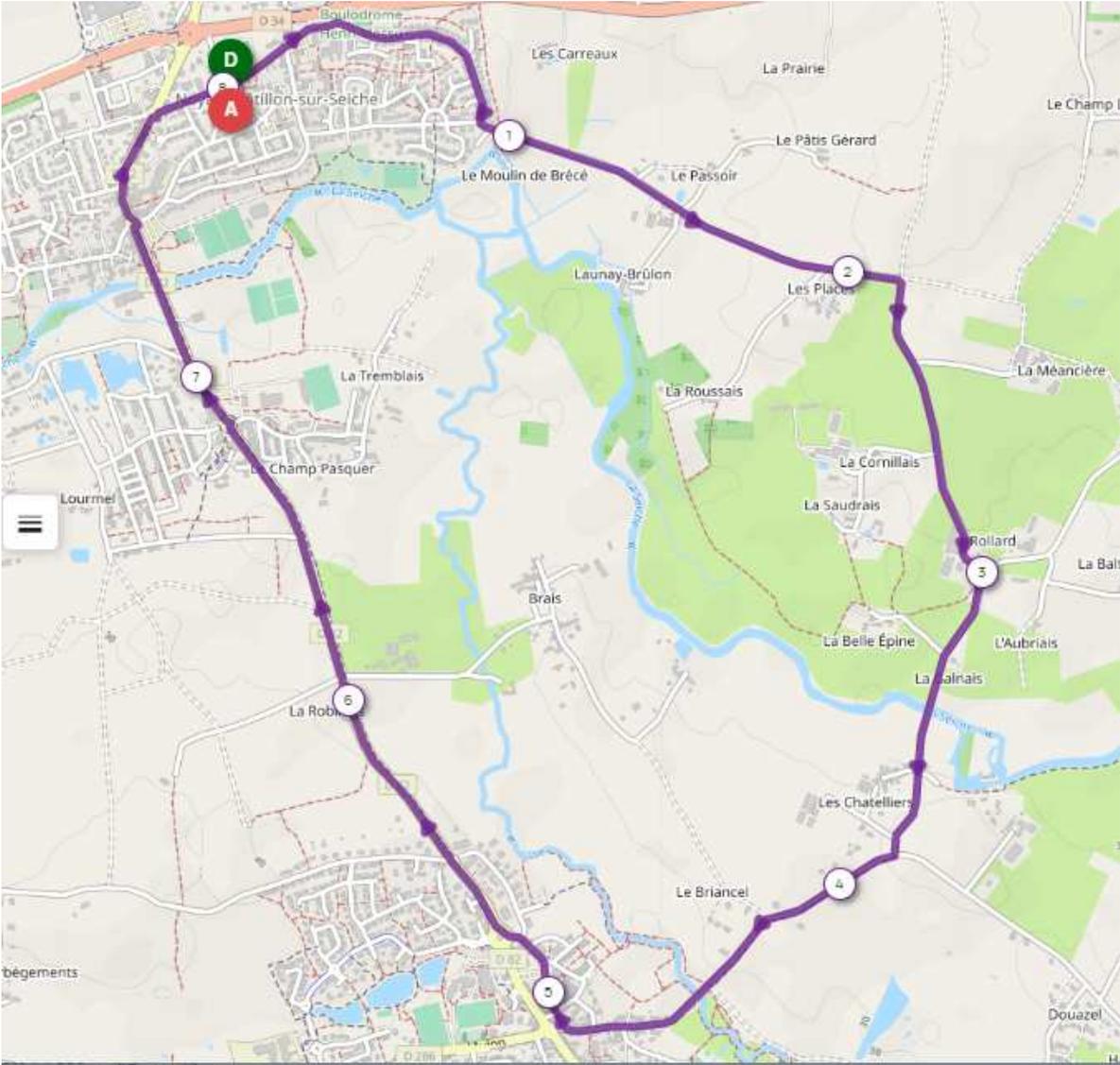
Plan zone de départ



Plan Course en ligne

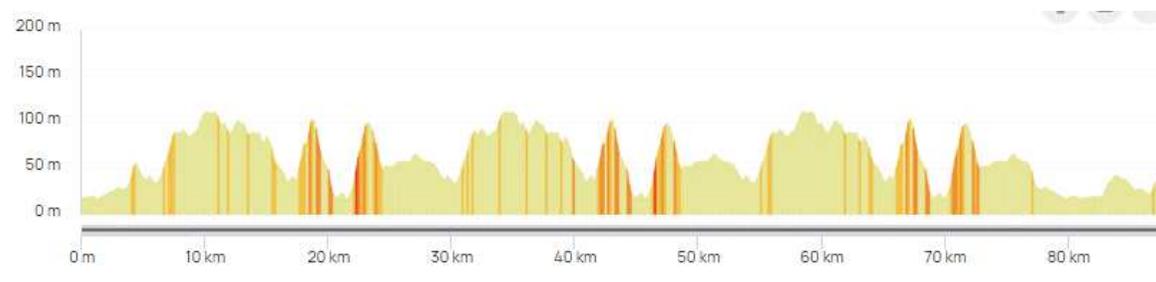


Plan Circuit d'arrivée

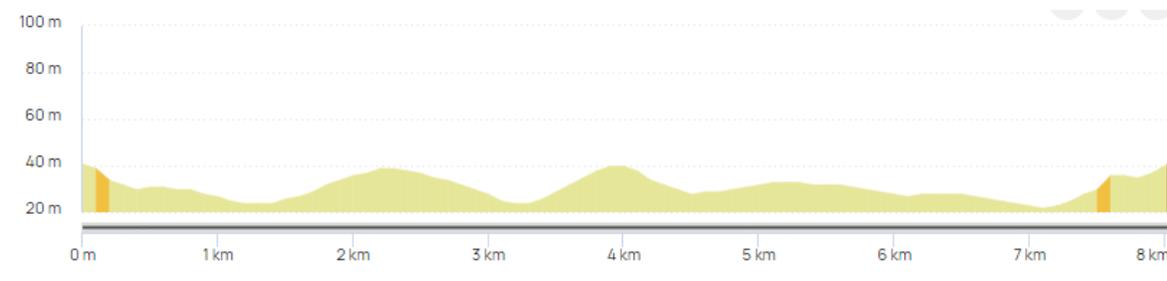


Les Profils

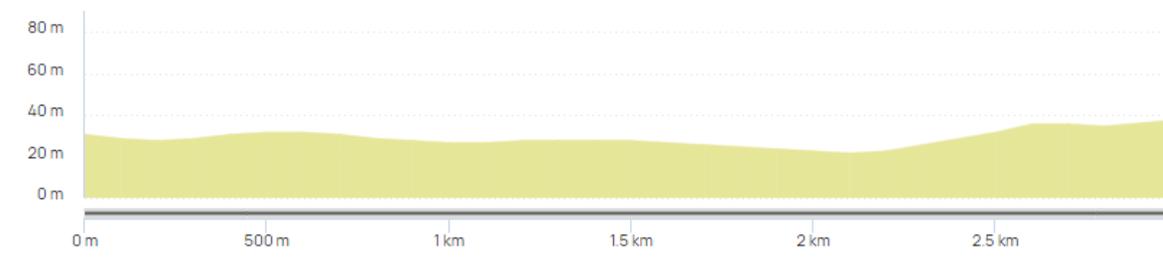
Circuit en ligne :



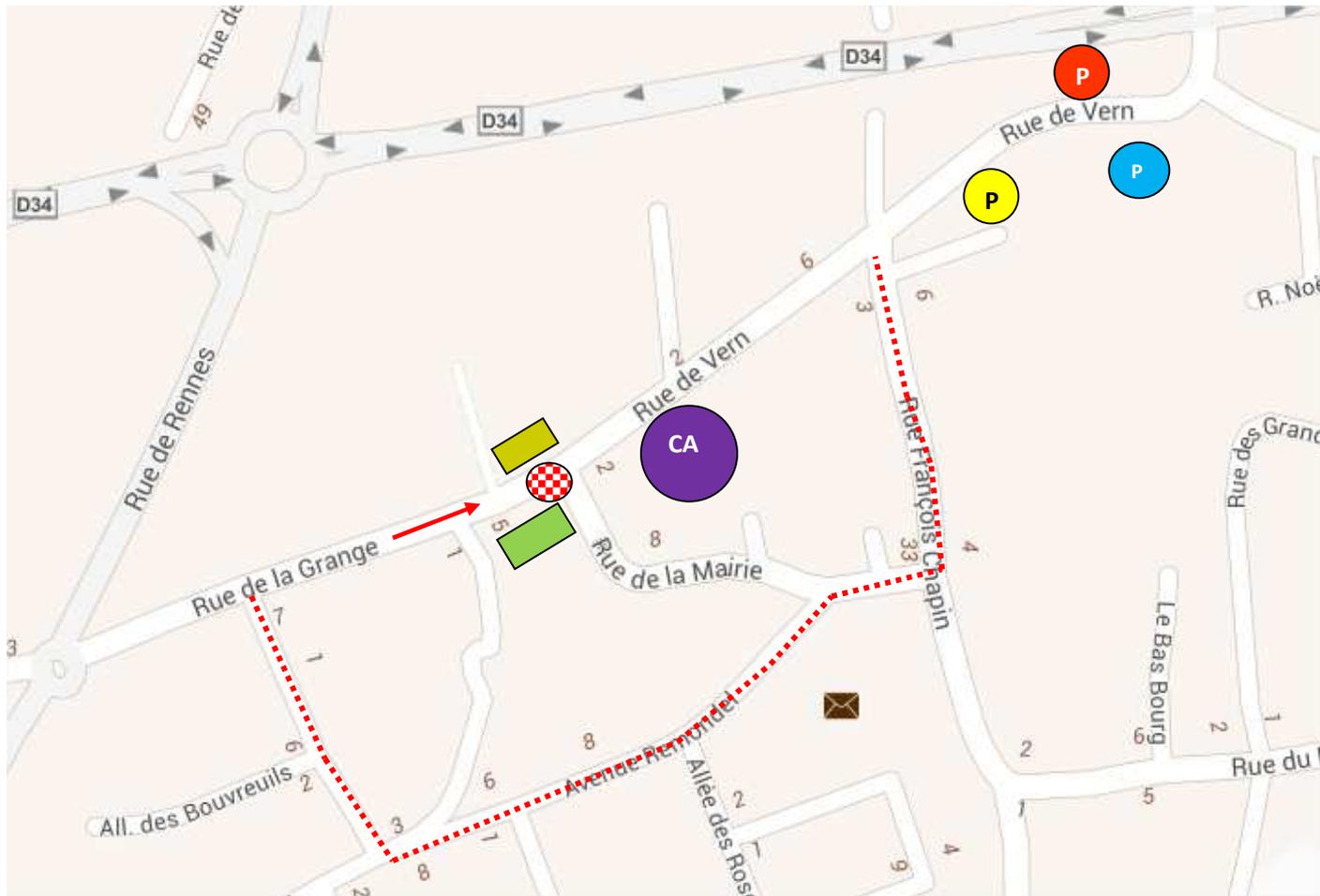
Circuit Final :



3 derniers kilomètres



Plan de la zone d'arrivée



	Arrivée		Dérivation		Permanence		Parking Officiels
	Podium Protocolaire		Contrôle Antidopage		Parking Équipes		
	Podium Commissaires						
	Sens de la course						

ITINERAIRE DU TROPHEE LOUISON BOBET 2023

ITINERAIRE	Km	Km parcours	Km à faire	Horaire 38 Km/h	Horaire 40 Km/h
CHARTRES DE BRETAGNE (Place de la Mairie)				13:50:00	13:50:00
DEPART FICTIF			120,490	14:00:00	14:00:00
Rue de la Poterie à gauche rue de Fénidan, à droite Bd Maréchal, à gauche Av. Méréel					
D 837 avenue de la chaussairie		0,000	120,490	14:00:00	14:00:00
DEPART					
D 837 / à droite D 36	0,680	0,680	119,810	14:01:04	14:01:01
D36 lieu dit Pan à gauche	0,640	1,320	119,170	14:02:05	14:01:59
rue de la Mine, rue des Chênes, rue du Canal / à droite D 277	1,970	3,290	117,200	14:05:12	14:04:56
D 277 / à gauche chemin de Caran	0,990	4,280	116,210	14:06:45	14:06:25
Chemin de Caran / à gauche D 39	1,290	5,570	114,920	14:08:48	14:08:21
D39 à droite vers Bout de Lande	0,540	6,110	114,380	14:09:39	14:09:10
Bout de lande à gauche D 41	1,880	7,990	112,500	14:12:37	14:11:59
D41 / la belle étoile à droite vers l'Hermitière	1,230	9,220	111,270	14:14:33	14:13:50
à droite vers L'Hermitière	1,440	10,660	109,830	14:16:50	14:15:59
L'Hermitière à gauche vers Montheleu	0,610	11,270	109,220	14:17:48	14:16:54
Montheleu à gauche / La Lande	1,250	12,520	107,970	14:19:46	14:18:47
La Lande / à droite La Saurais	0,990	13,510	106,980	14:21:20	14:20:16
La Saurais / à gauche C 8	0,980	14,490	106,000	14:22:53	14:21:44
C 8 / à droite V 13	0,280	14,770	105,720	14:23:19	14:22:09
V 13 / D 77 à droite	2,620	17,390	103,100	14:27:27	14:26:05
D 77 / V 10 à gauche La Macillais	1,890	19,280	101,210	14:30:27	14:28:55
V 10 / D 39 à droite	2,720	22,000	98,490	14:34:44	14:33:00
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	1,100	23,100	97,390	14:36:28	14:34:39
C 17 / D 77 à droite	2,020	25,120	95,370	14:39:40	14:37:41
D 77 / D 277 à gauche	2,000	27,120	93,370	14:42:49	14:40:41
D 277 - à droite chemin de Caran	1,370	28,490	92,000	14:44:59	14:42:44
Chemin de Caran / à gauche D 39	1,290	29,780	90,710	14:44:51	14:44:40
D39 à droite vers Bout de Lande	0,540	30,320	90,170	14:45:43	14:45:29
Bout de Lande à gauche D41	1,880	32,200	88,290	14:48:41	14:48:18
D41 / la belle étoile à droite C11 vers l'Hermitière	1,230	33,430	87,060	14:50:37	14:50:09
à droite vers L'Hermitière	1,440	34,870	85,620	14:52:54	14:52:18
L'Hermitière à gauche vers Montheleu	0,610	35,480	85,010	14:53:51	14:53:13
Montheleu à gauche / La Lande	1,250	36,730	83,760	14:55:50	14:55:06
La Lande / à droite La Saurais	0,990	37,720	82,770	14:57:24	14:56:35
La Saurais / à gauche C 8	0,980	38,700	81,790	14:58:57	14:58:03
C 8 / à droite V 13	0,280	38,980	81,510	14:59:23	14:58:28
V 13 / D 77 à droite	2,620	41,600	78,890	15:03:31	15:02:24
D 77 / V 10 à gauche La Macillais	1,890	43,490	77,000	15:06:30	15:05:14
V 10 / D 39 à droite	2,720	46,210	74,280	15:10:48	15:09:19
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	1,100	47,310	73,180	15:12:32	15:10:58
C 17 / D 77 à droite	2,020	49,330	71,160	15:15:44	15:14:00
D 77 / D 277 à gauche	2,000	51,330	69,160	15:18:53	15:17:00
D 277 - à droite chemin de Caran	1,370	52,700	67,790	15:21:03	15:19:03
Chemin de Caran / à gauche D 39	1,290	53,990	66,500	15:23:05	15:20:59
D39 à droite vers Bout de Lande	0,540	54,530	65,960	15:23:56	15:21:48
Bout de Lande à gauche D41	1,880	56,410	64,080	15:26:54	15:24:37
D41 / la belle étoile à droite C11 vers l'Hermitière	1,230	57,640	62,850	15:28:51	15:26:28
à droite vers L'Hermitière	1,440	59,080	61,410	15:31:07	15:28:37
L'Hermitière à gauche vers Montheleu	0,610	59,690	60,800	15:32:05	15:29:32
Montheleu à gauche / La Lande	1,250	60,940	59,550	15:34:03	15:31:25
La Lande / à droite La Saurais	0,990	61,930	58,560	15:35:37	15:32:54
La Saurais / à gauche C 8	0,980	62,910	57,580	15:37:10	15:34:22
C 8 / à droite V 13	0,280	63,190	57,300	15:37:37	15:34:47
V 13 / D 77 à droite	2,620	65,810	54,680	15:41:45	15:38:43
D 77 / V 10 à gauche La Macillais	1,890	67,700	52,790	15:44:44	15:41:33
V 10 / D 39 à droite	2,720	70,420	50,070	15:49:02	15:45:38
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	1,100	71,520	48,970	15:50:46	15:47:17
C 17 / D 77 à droite	2,020	73,540	46,950	15:53:57	15:50:19
D 77 / D 277 à gauche	2,000	75,540	44,950	15:57:07	15:53:19
D 277/ Pont-Péan à gauche rue du Canal	2,370	77,910	42,580	16:00:51	15:56:52
rue des Chênes, rue de la mine /lieu dit Pan à droite D 36	1,970	79,880	40,610	16:03:58	15:59:49
D 36 / à gauche D 837	0,640	80,520	39,970	16:04:58	16:00:47
D 837 / à droite route de la Salle	0,250	80,770	39,720	16:05:22	16:01:09
route de la Salle/ Saint Erblon à gauche D 82	4,160	84,930	35,560	16:11:56	16:07:24
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE passage sur la ligne d'arrivée	2,550	87,480	33,010	16:15:58	16:11:13
Plus circuit de 8,0 km à effectuer 4 fois		32,000	1,010	17:06:29	16:59:13
KILOMETRAGE TOTAL	119,480	119,480			

Liste des hôpitaux

- **Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes (CHU)**

2 r Henri Le Guilloux
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Polyclinique Sévigné**

Service d'Urgence
3 r Chêne Germain
35576 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 25 52 49

- **Clinique mutualiste La Sagesse**

4 place Saint Guénolé
35000 RENNES
02 99 85 75 75

- **Centre Hospitalier privé Saint Grégoire**

6 Boulevard de la Boutière
35760 SAINT GREGOIRE
02 99 23 33 33

Hébergement et Restauration

- **La Brique Rouge**

25 rue de la Poterie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 21 23

- **Inter Hôtel de la Chaussairie**

30 av Chaussairie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 14 14